

# NEWWWAVE

## Conditions générales de vente

Les conditions générales et particulières de vente NEWWWAVE ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NEWWWAVE met à la disposition du CLIENT ses prestations et services.

Entre les soussignés :

NEWWWAVE, entrepreneur au sein de de la coopérative d'entrepreneurs PORT PARALLÈLE - SIRET : 492 196 209 000 26 et dont le siège social est situé 70 rue Amelot - 75011 PARIS - FRANCE.

Ci-après dénommée NEWWWAVE  
D'une part

Et le souscripteur :

Le CLIENT signataire d'un devis produit par NEWWWAVE stipulant les produits ou prestations de NEWWWAVE.

Ci-après dénommée le CLIENT.  
D'autre part

### **Article 1. Préambule : Déclaration des parties**

Les parties déclarent savoir que l'Internet est un réseau divisé en portions dont le fonctionnement repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux sans qu'il y ait aucune obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre eux. Les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres. Nul ne peut garantir le fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

### **Article 2. Objet du contrat**

La signature par le CLIENT d'un devis produit par NEWWWAVE implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente et particulières auxquelles il se réfère.

Les « caractéristiques techniques détaillées » de chaque produit ou prestation sont stipulées sur ce devis et font office de cahier des charges.

Le devis devra recevoir la signature du CLIENT et être retourné, à cet effet et sans délai, à NEWWWAVE par courrier, accompagné de son acompte ou règlement. NEWWWAVE ne reconnaît en aucun cas les éventuelles Conditions Générales des clients, qu'elles soient totalement ou partiellement différentes des présentes, sauf accord écrit dérogeant de NEWWWAVE. Toute clause contraire est réputée non-écrite.

NEWWWAVE est autorisée à modifier le contenu des présentes conditions générales de vente, sous réserve de notifier au CLIENT l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des conditions générales de vente, disponible en ligne. L'accord du CLIENT sera réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans

les vingt-huit (28) jours suivant cette notification, ce qui entraînera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des conditions générales de vente modifiées, à l'expiration de ce délai, ou à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée par NEWWWAVE dans le cadre de la notification susvisée.

### **Article 3. Obligation des parties**

NEWWWAVE s'oblige à :

- respecter le cahier des charges et en aucun cas ne saurait être tenu d'une obligation de résultat.

- veiller au respect des droits des tiers en matière de droit de la personnalité, droit d'auteur, droit des marques et des brevets.

Le CLIENT s'oblige à :

- avoir effectué toutes les déclarations obligatoires auprès du procureur de la république et de la CNIL le cas échéant.

- fournir à NEWWWAVE l'ensemble des documents et données nécessaires à la réalisation du cahier des charges, en respectant le calendrier arrêté entre les parties.

- payer le prix convenu au présent contrat à la signature du devis

- respecter la charte du fournisseur d'hébergement et la netiquette.

- diffuser sur son site les informations prévues par l'article 43-8 de la loi du 1er août 2000.

- être responsable des informations diffusées sur son site web.

### **Article 4. Responsabilité de NEWWWAVE**

Dans la mesure maximale autorisée par le droit applicable et sauf pour dommages corporels ou décès causé par la négligence ou dol imputable à NEWWWAVE, la responsabilité cumulée totale de NEWWWAVE à l'égard du CLIENT et de ses Sociétés Affiliées au titre de ce Contrat n'excédera pas les sommes payées à NEWWWAVE pour les Produits ou Service objets du litige.

En aucun cas, NEWWWAVE ne pourra être tenue responsable pour tout dommage indirect, dommage par ricochet ou autres, même si NEWWWAVE a été préalablement informée de la possibilité d'un tel dommage, et même si un accord sur les recours a failli dans son objet ou que ce recours est jugé inapplicable pour toute autre raison.

En aucun cas, la responsabilité de NEWWWAVE ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du CLIENT, non-respect des conseils donnés

- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel NEWWWAVE n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance.

- problème rencontré sur le site : du type paiement frauduleux, carte bancaire volée, non paiement de l'internaute, perte d'un colis envoyé, etc. NEWWWAVE est l'interlocuteur technique et ne peut être responsable des problèmes imputables à l'attitude de l'internaute. Le CLIENT se tournera alors vers sa banque et/ou son assureur pour régler ces différends.

#### **Article 5. Moralité et respect des lois des règlements et des droits des tiers**

Si le CLIENT présente sur son site des éléments immoraux, en apparente violation des lois, règlements ou des droits des tiers NEWWWAVE a la possibilité d'interrompre immédiatement sa prestation.

Dans les cas graves (pédophilie, trafic ou vente de produits ou substances illégales ou de marchandises interdites ou hors commerce), NEWWWAVE devra, sans délai, pour le site concerné, avertir les services de police et cela sans qu'aucune demande d'indemnité ou de dommages et intérêts ne puisse lui être réclamée sous quelque forme que ce soit. Les sommes dues au titre du présent contrat seront alors immédiatement exigibles.

NEWWWAVE exclus toute responsabilité en ce qui concerne toutes les activités et le contenu du site internet du CLIENT. L'activité de NEWWWAVE est limitée à apporter au CLIENT une assistance dans le développement et la maintenance du site internet du CLIENT. Il revient par conséquent au seul CLIENT de s'assurer que ses activités et le contenu du site respectent les réglementations et législations en vigueur.

NEWWWAVE exclu par ailleurs toute responsabilité au titre de tout préjudice causé à des tiers par l'activité et/ou par le contenu du site.

#### **Article 6. Signature du site**

Les coordonnées de NEWWWAVE pourront figurer en « signature sur le site » mais celles ci peuvent être retirées à tout moment à la demande de NEWWWAVE.

Exemple de signature en pied de page « Conception et Design : Newwwave Webagency », avec les URL de redirections.

#### **Article 7. Modification par un tiers ou le CLIENT**

Le CLIENT sera libre d'exploiter son site comme il l'entend, ou de le faire modifier soit par NEWWWAVE soit par un tiers ou lui-même. Il a expressément été convenu qu'en cas de modification par un tiers ou par le CLIENT, NEWWWAVE ne sera plus responsable de son bon fonctionnement.

#### **Article 8. Sous-traitance**

NEWWWAVE pourra avoir librement recours à la sous-traitance pour une partie ou la totalité des prestations des prestations objets des présentes. NEWWWAVE demeurera responsable à l'égard du CLIENT de l'exécution de l'intégralité des obligations découlant du présent contrat.

#### **Article 9. Moyens de paiement**

Le règlement des prestations et services sera effectué par

virement, carte bancaire ou chèque à l'ordre de PORT PARALLÈLE PRODUCTION/NEWWWAVE.

#### **Article 10. Clause de divisibilité contractuelle**

Si l'une des clauses du présent contrat était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question sera annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

#### **Article 11. Force majeure**

Les parties ne sont pas responsables en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grèves, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics ou privés, et de ses effets.

#### **Article 12. Litige et compétence d'attribution**

En cas de litige entre les parties autre que celui visé à l'article 4, celles-ci s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

En cas d'échec d'une solution négociée, les parties conviennent expressément d'attribuer compétence exclusive aux tribunaux de Versailles.

La procédure visée à l'article 4 sera également de la même compétence exclusive.

#### **Article 13. Propriété du contenu du site**

Le CLIENT est propriétaire des informations se trouvant sur son site (logo, pages HTML, fichiers, images, sons), des bases de données, fichier clients ou autres.

Le CLIENT s'engage expressément à ne pas proposer sur son site des marchandises illicites ou interdites par la loi, à respecter la propriété intellectuelle des autres sites et plus généralement des œuvres de l'esprit, littéraires, artistiques et autres ainsi que les droits d'auteurs et les propriétaires des marques. Il s'engage en outre à respecter les droits de la personnalité et le respect de la personne humaine.

Le CLIENT déclare être titulaire d'un droit de propriété ou d'un droit d'utilisation ou de licence des marques, brevets, logiciels utilisés ou cités sur le site.

#### **Article 14. Droit d'auteur**

- Les textes ou documents transmis pour l'élaboration du site et sa mise à jour sont la propriété exclusive de leurs auteurs et ne peuvent être réutilisés même à titre non public et non commercial qu'avec l'accord écrit de l'auteur concerné.

- NEWWWAVE cède à titre exclusif au CLIENT pour tout type d'exploitation tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation du site dans son ensemble et des éléments qui le composent.

- Le CLIENT déclare avoir conclu des contrats ou accord avec les éventuels auteurs intervenant dans la réalisation du site afin de

lui céder l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres concernées. Étant précisé que pour le recours aux iconographies, photographies, dessins ou musiques les droits seront à la charge du CLIENT.

En tout état de cause, le CLIENT déclare avoir été parfaitement informé de ses obligations en la matière et décharge NEWWWAVE de toute responsabilité en cas de recours des tiers.

#### **Article 15. Archivage des données**

A la mise en ligne du Site nouvellement créé, modifié, ou optimisé, NEWWWAVE transférera tous les éléments nécessaires sur le serveur. A compter de ce transfert, le CLIENT sera seul responsable de la sauvegarde et de la conservation de ses données (et de ses bases de données si existantes). A la demande du CLIENT et si ce dernier a réglé la totalité de la prestation, une copie supplémentaire du site (et des bases de données si existantes) pourra lui être fournie, sur le support le mieux adapté aux contraintes techniques du site au choix de NEWWWAVE (fichier ZIP par email, par CD, par clé USB).

Une fois la prestation effectuée, NEWWWAVE pourra détruire les archives en sa possession (la totalité du site, les bases de données, et les éléments ayant servi à l'élaboration), et le CLIENT le décharge d'ores et déjà de toute responsabilité de ce chef.

#### **Article 16. Confidentialité**

NEWWWAVE et le CLIENT s'engagent dans la mesure du possible, ainsi que tout son personnel à assurer la confidentialité des informations et documents des parties et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

#### **Article 17. Incessibilité du contrat**

Le CLIENT ne peut transférer ou céder le présent contrat, ou se substituer à un tiers. Le cas échéant, un nouveau contrat devra être signé.

#### **Article 18. Information relative à l'éditeur d'un service de communication au public**

Standard ouvert : Conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 2004 n°2004-575, le CLIENT est informé que toute personne éditant un service de communication au public en ligne doit mettre à la disposition du public un certain nombre d'informations dans un standard ouvert comme tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre.

Informations légales : Conformément à l'article 6.III.1 de la loi du 21 juin 2004 n°2004-575, le CLIENT est informé que doivent figurer en permanence sur le site, pour les personnes physiques, les noms et prénoms de la personne qui édite le site Internet, ainsi que son domicile et numéro de téléphone, et s'il est assujéti aux formalités d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, son

numéro d'inscription. S'agissant d'une personne morale, elle doit mettre à la disposition du public sa dénomination ou raison sociale, son siège social, son numéro de téléphone, et si elle est assujéti aux formalités d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, son numéro d'inscription. Dans les deux cas, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale, doit être désigné par ailleurs un directeur ou co-directeur de la publication. Si le site est édité par une personne physique, c'est elle qui sera directeur de la publication, sauf délégation. Si le site est édité par une personne morale, le directeur sera le responsable légal de l'entreprise, de l'association, ou de la collectivité territoriale au titre de la loi n°82-652 du 29 juillet 1982. Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone du prestataire d'hébergement et de l'éditeur dudit service doivent également être mis à la disposition du public.

### **Annexe 1 : Conditions particulières de vente NEWWWAVE pour la "création de site Internet" et/ou le "relooking / maintenance"**

#### **Article 19. Objet**

Le présent contrat a pour objet, la création et la mise en ligne d'un site Web, ou le relooking d'un site Internet ou la maintenance d'un site Internet; confiés par le CLIENT à NEWWWAVE.

#### **Article 20. Conception et réalisation du site**

##### **20.1. Cahier des charges**

Il sera convenu entre les parties que le cahier des charges du site est celui indiqué dans la proposition commerciale.

##### **20.2. Maquette**

Le CLIENT s'engage à retourner à NEWWWAVE les informations demandées au format numérique (carte de visite, flyers, photos, articles de presse, etc.), qui préciseront les besoins du CLIENT et décriront les caractéristiques du site, son ergonomie et le style de la ligne graphique. La maquette du site sera approuvée par le CLIENT avant l'élaboration du prototype.

##### **20.3. Prototype**

Le CLIENT s'engage à retourner à NEWWWAVE les informations demandées au format numérique, qui préciseront les besoins du CLIENT, qui décriront les fonctionnalités et la structure du site, et qui fourniront le contenu. Le prototype du site sera approuvé par le CLIENT avant la mise en service. Pour les sites disposant d'une interface de gestion de contenu, le CLIENT doit renseigner les informations nécessaires avant la mise en service.

#### **Article 21. Retro planning (calendrier des travaux)**

NEWWWAVE s'engage à réaliser le site et à le mettre en ligne dans les délais indiqués sur la proposition commerciale, à compter de sa signature, de la réception des éléments nécessaires (textes, documents, photos, prospectus, articles de presses, audio, vidéo, ...), et du paiement de l'acompte (30 % du montant TTC du devis).

Le CLIENT s'engage à donner les éléments (textes, documents, photos, prospectus, articles de presses, audio, vidéo, ...) à la signature du devis et à participer et valider les différentes étapes de la réalisation du site, (cahier des charges, maquette du site Web et prototype du site Web). Le cas échéant, la date de livraison du site en sera tout autant décalée.

Si le CLIENT ne fournit pas les éléments nécessaires, et ne participe pas aux différentes étapes de la réalisation du site dans un délai de six mois, le CLIENT devra s'acquitter du solde. Cependant, le CLIENT aura jusqu'à la fin de cette première année pour fournir ces éléments, au delà, le projet sera considéré comme fini, le site Web remis au CLIENT, et ce contrat se verra finalisé.

Si le CLIENT décide de ne plus finaliser son site Internet à un quelconque moment, le CLIENT devra s'acquitter du solde, et ce contrat se verra finalisé.

#### **Article 22. Obligation de NEWWWAVE**

NEWWWAVE s'oblige à :

- Mettre en format (HTML, PHP,...) les éléments nécessaires au bon fonctionnement du site.
- Harmoniser l'apparence du site de manière à ce qu'il ait une présentation sans dysfonctionnement.
- Effectuer des tests avant la mise en ligne du site.

#### **Article 23. Maintenance**

La maintenance est de deux ordres :

##### **23.1. Maintenance corrective**

NEWWWAVE s'engage à assurer les corrections à apporter au site concernant les éventuelles anomalies de fonctionnement du site et notamment : conformité des liens hypertextes par rapport au cahier des charges, navigation sur le site, textes, fonctionnement des menus déroulant et des moteurs de recherche internes.

Cette maintenance corrective sera assurée pendant une durée de 2 mois après la livraison du site. Le prix de cette maintenance est compris dans le prix de conception et de réalisation du site et ne fait pas l'objet d'une facturation supplémentaire.

Au delà de cette durée de 2 mois, cette maintenance sera facturée suivant devis accepté par les parties.

##### **23.2. Maintenance évolutive**

NEWWWAVE peut assurer au CLIENT une maintenance évolutive, prestation facturée par ailleurs, consistant en la réalisation des adaptations, modifications et mises à jour de la version définitive et de l'ensemble de son contenu.

Si les parties décident d'opter pour l'option maintenance évolutive, elles s'engagent à s'entendre sur un devis indépendant des présentes et comprenant les détails techniques et l'étendue de la maintenance requise ainsi que

son coût.

#### **Article 24. Contenu du site**

##### **23.1. Spécifications techniques**

NEWWWAVE utilise les standards universels de l'Internet (comme par exemple HTML, PHP, JavaScript, MySQL, Flash Player, etc.) afin d'assurer au site une visibilité et une portabilité suffisante sur les principaux systèmes existants.

##### **23.2. Éléments de base du site**

En commun accord entre les parties, le site sera réalisé sur la base du cahier des charges correspondant à la proposition commerciale et les éléments fournis par le CLIENT pour sa réalisation.

#### **Article 25. Conditions financières**

Le prix stipulé sur le devis est payable de la manière suivante :

- 30% à la signature du devis.
- Solde à la livraison de la version définitive.

### **Annexe 2 : Conditions particulières de vente NEWWWAVE pour le « référencement d'un site Internet »**

#### **Article 26. Objet**

Le présent contrat a pour objet le référencement d'un Site Internet confié par le CLIENT à NEWWWAVE. Le but étant de permettre, à partir d'un site, de connaître l'existence du site CLIENT et d'y accéder au moyen d'une inscription sur une sélection d'annuaires ou de moteurs de recherche de l'Internet.

#### **Article 27. Référencement**

##### **27.1. Cahier des charges**

Il sera convenu entre les parties que le cahier des charges de référencement est celui indiqué sur la proposition commerciale.

##### **27.2. Méthodologie**

La méthodologie de référencement NEWWWAVE s'articule autour de cinq phases dont les « caractéristiques techniques détaillées » sont stipulées sur le devis.

1. Étude préliminaire / Diagnostic
2. Optimisation
3. Inscriptions et soumissions
4. Suivi et contrôles (selon devis)
5. Conseil (selon devis)

Les options supplémentaires de référencement sont facultatives et pourront être souscrites à tout moment. Ces options sont complémentaires et seront accompagnées de leurs « caractéristiques techniques détaillées » et pourront être stipulées sur le même devis ou un nouveau devis signé ultérieurement.